

**LE NOUVEL AMÉNAGEMENT
PASTORAL
DU PLÂT-DES-ESSERTS
AU LIEU**

par *Ed. Rieben*, Vallorbe

Tirage à part de « La Forêt » No 2, novembre 1959

LE NOUVEL AMÉNAGEMENT PASTORAL DU PLAT-DES-ESSERTS AU LIEU

Dans la zone supérieure de la chaîne jurassienne, il est bien rare qu'un aménagement pastoral entièrement nouveau soit créé. C'est pourquoi il peut être utile de décrire brièvement dans « La Forêt » l'équipement fort complet et bien conçu dont vient d'être muni le vaste pâturage boisé du Plat-des-Esserts, appartenant à la Commune du Lieu



Plan de situation des communes du Plat-des-Esserts

Le chalet des Buissons est désigné par la lettre A, celui des Combes par la lettre B. Chaque exploitation est fractionnée en quatre parcelles (1 à 4) disposant tous d'un point d'eau (depuis l'établissement de ce plan, la limite sud-ouest du domaine a été corrigée et rendue plus rationnelle par la construction d'un mur qui suit à peu près le tracé du trait fin et droit).

Autorisation de la Direction fédérale des mensurations.

et situé à la Vallée de Joux. Cela est d'autant plus justifié que les forestiers, en particulier M. Edmond *Piguet*, garde de triage, ont pris une part active à cette réalisation.

Relevons tout d'abord le fait que le problème du cantonnement de la forêt et du pâturage avait été précédemment résolu par la suppression du parcours du bétail dans les massifs forestiers grâce à la construction de clôtures.

Il importe de préciser préalablement qu'en fait

la répartition des sols entre l'utilisation forestière et pastorale constitue un problème d'aménagement du territoire.

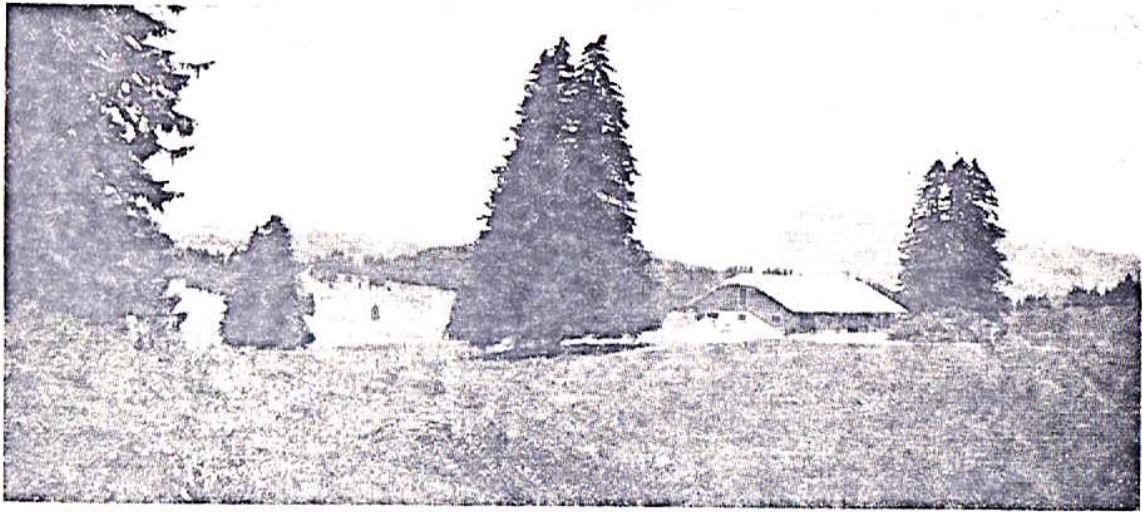
Trop souvent la ségrégation des deux modes de culture a été réalisée jusqu'ici sur la base de conceptions révolues, sans plan d'ensemble, puis surtout sans tenir compte des possibilités réelles, de la « vocation » des diverses stations ; on a ainsi empêché une organisation judicieuse de l'exploitation et une mobilisation maximum du potentiel de productivité de nos sols montagnards.

Cette opération ne doit pas être réalisée à la petite semaine, ni en fonction de conditions physiques trop locales, mais bien sur la base d'un plan général et des vues aériennes du territoire ; tout en prenant en considération l'équipement existant de la zone sylvo-pastorale, puis les facteurs économiques, démographiques et ethniques de la région, elle doit se fonder essentiellement sur les méthodes évoluées d'exploitation, mises au point par la science et éprouvées dans la pratique ; elle doit tenir compte enfin de l'évolution possible et désirable des conditions de production, des aptitudes des terres à une mise en valeur maximum, mais soutenue !

Le milieu

Décrivons maintenant le milieu de l'aire en cause. La Commune du Lieu loue à chacun de ses trois villages (Le Lieu, Le Séchey et Les Charbonnières) des pâturages gérés par les conseils administratifs de ces hameaux et mis à la disposition des agriculteurs, en quelque sorte sous la forme de « communs ».

Pour le village du Lieu, ces terrains de parcours sont situés au Plat-des-Esserts, à plus d'un kilomètre au nord-ouest de l'agglomération. Il s'agit d'une sorte de grande cuvette, d'une altitude moyenne de 1100 mètres et d'une surface totale approximative de 140 hectares, comprenant 120 ha de pelouses et 20 ha de boisés parcourus. Dans la dépression, les sols issus de glaciaire jurassien sont assez profonds, alors qu'ils sont superficiels et séchards sur les éminences, dont le substratum est constitué par les calcaires résistants du Portlandien. Bien que le cours de la végétation soit régi par le climat rude de la Vallée de Joux — dont l'âpreté est là encore accentuée par la configuration particulière du terrain — les conditions naturelles de production y sont relativement favorables. Ce territoire fait partie de l'aire de la hêtraie à sapin.



Vue d'ensemble des alpages du Plat-des-Esserts

Au premier plan le chalet des Combes, au fond celui des Buissons. A l'arrière-plan la Dent-de-Vaulion.

(Photo Ed. Rieben.)

L'ancien mode d'exploitation

était déterminé par la coutume séculaire de l'utilisation en commun des terres appartenant à la communauté, avec son pittoresque, mais aussi avec ses servitudes.

Ainsi le bétail laitier se rendait chaque jour au pâturage depuis les étables du village. A côté des complications qu'entraînait une telle organisation, ce procédé présentait maints inconvénients tels qu'une fatigue excessive des animaux, des boiteries importunes, un rendement déficient en viande et en lait ; puis il provoquait une dégradation progressive des terres puisqu'à celles-ci n'était restituée sous la forme d'engrais naturels qu'une très faible partie des prélèvements qu'elles subissaient ; cet appauvrissement était démontré par la médiocre qualité de la flore herbagère. L'eau n'était dispensée que par quatre citernes alimentées par des couverts et aucune subdivision des pelouses ne permettait une rotation des parcours.

Ce sont les raisons qui ont incité les autorités à réorganiser l'exploitation grâce à

l'équipement rationnel du pâturage.

Après avoir soustrait à l'aire disponible la surface nécessaire pour couvrir les besoins des fermes foraines entourant le commun et ceux d'un petit « train » créé au bas du domaine, les initiateurs fractionnèrent le solde d'à peu près 100 hectares (dont 10 ha de boisés) en deux parties d'égale productivité — compte tenu de la fertilité respective des stations — l'une comprenant 47 ha de pelouses, l'autre 43 ha.

Examinons de plus près les caractéristiques de l'équipement de chacune des deux exploitations.

a) Les chalets

Avant tout, elles ont été munies d'un nouveau chalet d'alpage accessible par un chemin ouvert aux camions sans qu'il soit nécessaire d'actionner un seul portail. Ces bâtiments de fort belle allure, dont les plans ont été dressés par M. *Fantoli*, comprennent un petit logement très confortable et une étable à allées transversales capable de recevoir 40 vaches. Celui des Buissons (A sur le plan ci-contre) est recouvert en tôle ondulée et l'aération de l'étable y est assurée par deux cheminées ; celui des Combes (B) a reçu une couverture de Fural — à base d'aluminium — et une aération par un dispositif spécial longeant le faîte.

b) L'alimentation en eau

assurée jusqu'ici par quatre couverts a été complétée par la construction d'une citerne auprès de chacun des chalets ; par des conduites en polyéthylène, on y prélève l'eau nécessaire à la cuisine — qui la reçoit sous pression par l'intermédiaire d'un petit réservoir établi à l'étage et rempli périodiquement au moyen d'une pompe à bras — et aux divers abreuvoirs installés dans les parcs ; ces bassins sont tous munis de flotteurs assurant leur remplissage automatique, ce qui facilite considérablement le travail du personnel. Il est important de disposer d'un nombre suffisant de points d'eau — au moins un par parc — car on réussit à attirer ainsi le bétail sur les pelouses éloignées et à éviter un piétinement inutile des herbages.

Grâce à une conduite traversant les chalets, l'eau recueillie sur les toits peut être amenée — selon les besoins — dans les citernes ou dans les fosses à purin.

c) L'installation de distribution des engrais naturels

comprend un système de récupération totale du purin par des rigoles couvertes et une fosse à lisier alimentée en eau — pour assurer une dilution suffisante — par le toit et par sa dalle de couverture, conçue comme réceptacle pour la pluie. Une grande partie des bâtiments peut être ainsi distribuée par gravité sous la forme de purin complet.

Ce procédé permet d'éviter l'application du système des « grassons » — le plus irrationnel qui soit — et d'assurer une utilisation complète des éléments fertilisants, car l'eau constitue un agent fixateur de l'azote : d'autre part, il facilite considérablement la tâche du personnel.

d) La création de parcs pour l'application du pacage par rotation

présente de multiples avantages, que nous avons déjà évoqués dans ce journal. Ce mode d'exploitation permet d'éviter le piétinement et la souillure des herbages, il oblige le bétail à consommer tous les fourrages, il assure une meilleure égalisation de la production et de la consommation, ainsi qu'une mise en valeur plus rationnelle des engrais.

Au Plat-des-Esserts, chacune des deux exploitations a été fractionnée en quatre parcs, qui sont accessibles depuis un enclos de distribution créé à la sortie des étables et qui disposent tous d'un point d'eau.

e) La constitution d'un rideau-abri

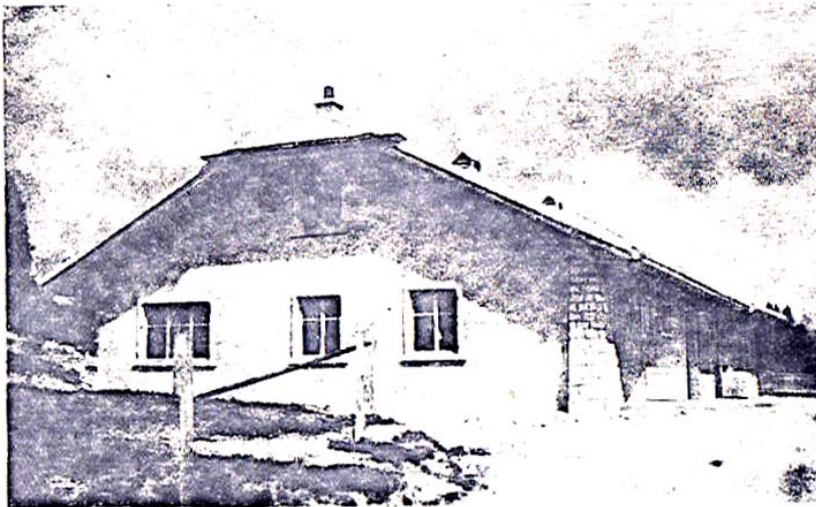
le long du chemin séparant les deux exploitations (voir le plan ci-contre) a été proposée dans le projet présenté par le soussigné. Nous espérons fort que ce travail se réalisera bientôt, car la vaste cuvette constituée par la plus grande partie des deux alpages est exagérément dénudée et exposée à tous les vents. Ce coupe-vent devrait présenter une longueur de 750 m. et se réaliser en trois bandes de cinq mètres de largeur plantées à intervalles de vingt ans, afin que son efficacité reste constante et qu'il puisse se régénérer facilement.

Le coût des installations

est resté relativement modeste si l'on tient compte de l'ampleur des réalisations. En effet, les frais qui ont résulté de l'ensemble des opérations entreprises sur les deux alpages des Buissons et des Combes se montent à environ 170 000 francs ; le coût des chalets a été en moyenne pour chacun d'eux approximativement de 73 000 francs. Le Canton et la Confédération ont versé sur ces dépenses les subventions légales.

Les résultats

de ces réalisations sont aujourd'hui déjà évidents, soit après trois estivages pour l'alpage des Buissons et deux pour celui des Combes ; ils se traduisent par une augmentation sensible de la productivité grâce à une amélioration de la flore herbagère et une simplification bienvenue



Le chalet
des Buissons
terminé
en 1957

Sur le faite
deux cheminées
d'aération
de l'étable

du travail. D'autre part, le bétail trouvant sur les pelouses une nourriture abondante, savoureuse et bien équilibrée, il a diminué considérablement la pression qu'il exerçait autrefois sur la végétation forestière, empêchant par là la régénération de ces boisés.

Cet aménagement constitue un exemple de ce qui pourrait être réalisé sur de nombreux communs afin de rationaliser l'exploitation pastorale et de décharger les paysans durant la période où se concentrent les travaux de la terre. En effet, par ce procédé un seul homme peut s'occuper d'une quarantaine de vaches ou de quatre-vingts génisses, libérant ainsi beaucoup d'agriculteurs de l'obligation d'entretenir leur bétail à un moment où d'autres opérations importantes les accaparent : d'autre part, on évite ainsi l'encombrement des voies de communication par les animaux. Nous pensons en particulier aux communs de nombreuses agglomérations du Jura bernois, aux pâturages de basse altitude en particulier.

A la condition de construire simplement, on peut arriver par une organisation rationnelle à rendre l'exploitation parfaitement rentable, surtout si l'on tient compte des bienfaits qui résultent pour les boisés et pour la production forestière de ces améliorations pastorales.

Conclusions

Chargé en collaboration avec l'inspecteur forestier de l'arrondissement de la Vallée de Joux de l'élaboration du plan de répartition du domaine entre les deux exploitations et du projet de fractionnement, ainsi que de fournir les données nécessaires à une organisation judicieuse des alpages, nous avons eu le privilège de suivre l'exécution de cet aménagement et d'admirer la ténacité et le bon sens de ses initiateurs. Nous ne voulons point citer d'autres noms ici, mais rendre hommage à tous ceux qui ont participé à cette amélioration importante et fondamentale d'une terre âpre et rude certes, mais qui sait récompenser un effort persévérant s'il s'appuie sur un équipement adéquat et sur une organisation bien pensée.

L'augmentation de la productivité de ces pâturages boisés contribue ainsi à consolider la situation souvent précaire d'une population agricole sobre, travailleuse et fidèle à sa terre.